

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2023
Faculté de santé

PRESENCES ET REPRESENTATIONS :

	Présent /Absent/Excusés	A reçu procuration de
Président du Conseil d'administration		
Michael TOPLIS	P	N.Pellefigue
Représentants élus des professeurs des universités et assimilés des fondateurs		
BIOY Xavier (Alliance réussir pour l'UT)	E	
CRESPY Cécile (Ensemble pour l'UT)	E	
DAVEZAC Noëlie (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
GUILET Richard ((Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
POUZENC Michael (l'UT avec la FSU)	E	
RIAL SEBBAG Emmanuelle (Dynamique et intelligence collective)	P	
ROLS Jean-Luc (Réussite collective)	P	
RONDEPIERRE Aude (l'UT avec la FSU)	E	
Représentants élus des autres enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés des fondateurs		
BENOIT-MARQUIE Florence (Réussite collective)	E	
CRAIS Alexa (Ensemble pour l'UT)	P	
EYNARD Jessica (Ensemble pour l'UT)	?	
JEAN-AMANS Carole (UDA – l'UT pour toutes et tous)	P	
LAVAL Sylvie (l'UT avec la FSU)	P	
MARIN Vincent (l'UT avec la FSU)	P	
MARSHALL Douglas (l'UT avec la FSU)	P	
VIDAL Mathieu (Ensemble pour l'UT)	?	
Représentants élus des BIATSS et IT des fondateurs et de l'UT		
GENTILS Guillaume (Ensemble pour l'UT)	P	
LOR Séverine (Ensemble pour l'UT)	P	
MARENGO Naïma (l'UT avec la FSU)	P	
PIERA Patrick (SNPTES – UNSA)	P	
ROUTABOUL Corinne (SNPTES – UNSA)	P	
SALAMA Yaël (Ensemble pour l'UT)	P	
Représentants élus des usagers des fondateurs et de l'UT		
BEDEL Quentin (Union Etudiante pour l'UT)	P	
JEHANE Habiba (AGEMP et E=MC2 – titulaire)	E	
NGUYEN Alexandre (AGEMP et E=MC2)	P	
MONTAZAUD Raphaël (Union Etudiante pour l'UT)	P	
NAMMOUR Gautier (Union Etudiante pour l'UT)	P	
ROUZIER Paul AGEMP et E=MC2)	P	B.Jehane
Personnalités qualifiées		
ALCOUFFE Thierry (ONERA)	P	B. Darboux
BAIG Thierry (ADEME)	A	
BOURDIN Frédéric (DRAC Occitanie)	E	
BOYER Maxime (Toulouse métropole)	E	

CAVAILLÉ Jacques (Inserm)	E	
DARBOUX Bruno (Pôle Aerospace Valley)	E	
FERRAND Bernard (Rodez Agglomération) – titulaire	P	
JOLY Pierre-Benoit (INRAe)	E	
LEFEBVRE Jean-François (CHU)	A	
MERE Jocelyn (CNRS)	P	
PELLEFIGUE Nadia (Région Occitanie)	E	

Membres avec voix consultative

Nathalie MERCIER (Rectorat)	A	
Nicolas CRAIPEAU (Rectorat)	P	
Cécile FROMION (AC)	P	

Invités permanents

KASTEN Clotilde (ENSArch)	P	
BROTO Jean-Marc (UT3)	A	
CHANSOU Olivier (ENAC)	A	
DELPECH Bernard (Grand Cahors)	P	
FALISE Jean-Denis (ICAM)	A	
DUSSART Colomba, DGS Adj. et Resp. SAIJ (UT)	P	
EYCHENNE Noémie (SAIJ)	P	
FARENC Christelle (INUC)	P	
FOURQUET Jean-Pierre (ENIT)	A	
GARNIER Emmanuelle (UT2J)	P	
JANKOWIAK-GRATTON Odile (DGS – UT)	P	
KENFACK Hugues (UTC)	A	
LAVIGNE Stéphanie (TBS)	A	
LESBRE Olivier (ISAE-Supaero)	A	
LOSCERTALES Axel (VP étudiant)	P	
LORIDAN Baudrier Audrey (IM. Toplis Mines Albi)	A	
MARANGES Claude (VP Formation)	P	
RAQUET Bertrand (INSA)	A	
RASS-MASSON Lukas (VP R et TI)	A	
SANS Pierre (ENVT)	P	
TREMEAU-BUISSON Damien (ENSFEA)	A	
XUEREB Catherine (Toulouse INP)	A	

Invités occasionnels

ARCHAMBAULT Aude (SAF)	P	
BOUSSIOUX Alain	P	
BUGEL Mathilde (TES mobilité)	P	
PERON-BODIN Eugény (TES)	P	
QUEULIN Béatrice (SRH)	P	
TOUGNE Jean-Claude (ASTEP)	P	

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 octobre 2023

Doc envoyé : projet de CR

VOTE : Approuvez-vous le compte-rendu du conseil d'administration du 13 octobre 2023 ?

S. Laval : quelques coquilles à corriger sur le CR

JL Rols : signale une précision à apporter sur son intervention concernant l'attribution d'un prix pépète qui concernait un étudiant de l'INSA

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

CONSTRUCTION DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

2. Actualité de l'Université de Toulouse

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

- Lettre d'orientation budgétaire (objectif mi-fin mars 2024)
- Projets en cours

JL Rols : il reste dans le cadre de TIRIS un point sur le recrutement des doctorants à trancher

M. Toplis : c'est tranché pour tous les établissements qui ont demandé le recrutement dans le cadre de TIRIS. Nous avons accédé à leur demande.

☐ Vote ☒ info				

3. Trajectoire institutionnelle : panorama du paysage national et mise en place du GT

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

M. Toplis : a proposé au conseil d'administration de créer un GT « benchmark » axé autour du retour d'expérience sur d'autres regroupements en France.

R. Guilet : remercie pour cette présentation. A la fin des modèles potentiels ont été présentés qui pourraient nous intéresser. Y-a-t-il des modèles obsolètes ?

M. Toplis : le modèle des COMUE Fioraso est plutôt obsolète en effet. Aujourd'hui il n'en reste que 5 et au 1/01/2024 il y en aura 1.

P. Rouzier : sur la slide relative à l'UT il est surpris par le nombre d'étudiants qui devrait être plutôt vers 140 000.

M. Toplis : ce sont des chiffres de 2008 et certaines populations ne sont pas indiquées, notamment les BTS.

JL Rols : par rapport à la constitution des GT il suggère d'attendre les élections d'UT3 pour identifier les personnes en pilotage.

P. Piera : hormis le nombre d'étudiants, la masse budgétaire allouée par l'Etat n'est pas mentionnée. C'est un travail énorme mais ce serait intéressant de disposer de cette information.

M. Toplis : il y a eu un article AEF il y a deux semaines qui éclaire ce sujet. Il note qu'aujourd'hui une partie des ressources arrive sous forme de subvention pour charge de service public et il y a également les crédits des projets structurants et autres recettes propres. L'infographie de l'AEF classe l'ensemble des universités (mais pas les écoles) avec la subvention de service public par étudiant. UPS est plutôt dans la partie haute. On peut reprendre ces chiffres mais on peut avoir une vision via les grands projets. Il n'a pas fait l'exercice à ce stade. Le site bénéficie des projets de l'Université de Toulouse pour un équivalent de 300M€. On peut approfondir ce volet.

R. Guilet : concernant la constitution des GT en termes d'échéance pour les retours quelle est-elle par rapport aux échéances globales ?

M. Toplis : idéalement d'ici 3 mois car compatible avec le travail à mener sur la trajectoire du site.

R. Guilet : en fait c'est le prochain conseil d'administration à mi-mars... Comment peut-on dérouler le retroplanning ?

M. Toplis : surtout au sein du directoire élargi, il faut arriver à affiner notre scénario pour 2028 et voir la forme juridique la plus appropriée : c'est potentiellement le Grand Etablissement Universitaire mais il faut arriver à dessiner ce qu'on imagine. Ensuite il y a des étapes et des choix à faire rapidement dans une logique d'aller vers une cible. Donc 1^{er} trimestre 2024 il faut arriver à définir la cible.

E. Garnier : fait un retour sur les discussions au sein du directoire et du directoire élargi. C'est un sujet qui nous occupe beaucoup. Ce qui manque aujourd'hui c'est ce noyau qui doit se constituer. Les élections à UT3 sont un moment spécial car cela amène un moment de suspension. Il est difficile de s'atteler maintenant à ce travail dans la mesure où on a cette échéance électorale. On a manipulé tous les schémas imaginables. Eviter de rester dans des schémas anciens. Elle espère que dans les premiers mois 2024 nous serons en mesure de constituer ce noyau. Ces schémas présentés sont très éclairants et il faut observer aussi l'évolution de ces modèles car potentiellement ce sont tous des EPE. Par ailleurs, la réalité de terrain n'est pas vécue comme ce qu'on voit sur le schéma. Il y a des associations qui ne sont pas de même nature avec, pour certains, un contenu très lâche. D'autres sont extrêmement dynamiques et intégratives et dans ces schémas certaines associations nous intéressent plus que d'autres et qui pourraient nous éclairer sur des franchissements possibles. On a été voir également les textes qui existent et pour savoir si les textes sont transposables ou pas. Ces éléments sont importants à travailler dans le benchmark que fera le GT. Elle cite l'exemple de Rennes : ils ont constitué le modèle d'EPE ensemble même si Rennes II n'est pas directement membre de l'EPE. Cela peut nous donner des clés pour arriver à avancer.

S. Laval : il y a une question stratégique autour de ce modèle. Sur les modalités pratiques, peut-on arrêter le périmètre. Est-ce un GT ouvert ? On avait évoqué l'idée de représentation tournante : elle n'a pas été suivie mais elle l'entend. Va-t-on pouvoir travailler à distance ?

M. Toplis : sur les modalités il n'imposera rien. On peut faire à distance et sur un moment critique déclencher un présentiel. Il est important d'identifier une cellule de pilotage qui prend la responsabilité de traiter le sujet et de faire des retours. On peut attendre 10 jours pour laisser passer les élections à UT3.

JL Rols : on a du mal depuis 2020 de faire du RETEX. La transition EPE vers un GE c'est à regarder car ce sont les classements internationaux qui sont visés.

M. Toplis : ce GT doit avoir un regard sur ceux qui sont en train de sortir de l'expérimentation pour savoir ce qui est attendu. Ce regard est important à travailler.

B. Ferrand : il faut toujours ne pas oublier de prendre en compte la réalité géographique. Il a toujours le sentiment que hors des murs de Toulouse, point de salut. Il faut aussi avoir cette vision géographique.

M. Toplis : oui c'est important.

Il considère comme validée la proposition d'un GT avec des modalités souples pour mener le travail et un objectif d'une présentation au prochain conseil d'administration de 2024.

☐ Vote ☒ info				

4. Désignation des membres du Comité d'orientation stratégique (pour information)

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

Chapitre VII : Le conseil d'orientation stratégique

Article 24 Composition

Le COS est composé de 10 à 15 personnes choisies parmi des personnalités, issues du monde académique en dehors de l'UT et majoritairement internationales, du monde socio-économique et des collectivités territoriales. Ces personnalités, proposées par le président après avis du directoire, sont nommées par le conseil d'administration pour un mandat de 5 ans renouvelable. Le conseil d'orientation stratégique élit en son sein un président, pour un mandat de 5 ans renouvelable.

Article 25 Attributions

Le COS se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président de l'UT, pour émettre des recommandations et des avis. Il participe à la détermination de la stratégie de l'UT et au suivi de sa mise en œuvre. Il examine, à la demande du président de l'UT, des projets présentant une importance stratégique particulière et peut recommander au président le lancement de nouveaux projets stratégiques.

Fil conducteur pour le choix :

- Fonction exécutive en France et/ou connaissance intime « politique de site ESR »
- Fonction exécutive ailleurs dans le monde
- Scientifiques de très haut niveau
- Scientifiques à forte dimension interdisciplinarité
- Personnes avec profil Ouverture sur le monde du 21 siècle

C. Routaboul : elle trouve qu'il n'y a pas de chimistes dans ce panel

M. Toplis : quelqu'un comme Valérie Masson Delmotte a cette sensibilité au départ mais il est vrai que la chimie n'est pas représentée. On garde cela à l'esprit si on doit réadapter en fonction des désistements éventuels.

R. Guilet : sur la composition est-il indispensable que toutes les disciplines soient représentées vues les missions que ce COS doit mener. Sur le rôle du COS dans le schéma à mettre en place comment cela va s'inscrire notamment du point de vue du calendrier évoqué précédemment ?

M. Toplis : le directoire élargi est le seul endroit où peuvent émerger des idées. Le COS peut être le lieu où ces idées peuvent être challengées. En tout cas, leur retour peut enrichir notre copie collective.

P. Rouzier : on va avoir ces personnes pendant 5 ans. Comment ont-ils été approchés et quelles sont leur motivation pour apporter des éléments à l'Université de Toulouse ?

M. Toplis : plusieurs personnes ont été déjà dans le jury du recrutement du président de l'UT par exemple. Ces noms ont émergé sur proposition des uns et des autres et dont on pense que le site toulousain les intéresse et qu'ils vont nous apporter des choses.

S. Laval : s'interroge aussi sur la diversité des profils. On a beaucoup de gens avec des fonctions exécutives et il lui semble qu'il faudrait avoir des panels plus larges.

M. Toplis : c'est le Conseil d'orientation stratégique. Il existe d'autres instances qui permettent d'apporter cet équilibre. Les membres de ce COS sont du plus haut niveau possible pour avoir précisément cette vision stratégique inscrites dans les statuts.

VOTE : Approuvez-vous la nomination des membres du Comité d'orientation stratégique de l'UT ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 5	Pour : 31
Adopté				

5. Indemnisation du vice-président Etudiant (vote)

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

Selon un rapport élaboré par la CEVPU, l'aide médiane se situe entre 300 € et 400 € et moyenne entre 350 € et 450 € par mois.

Proposition :

L'Article L821-1 du Code de l'Education prévoit que « *Les collectivités territoriales et toutes personnes morales de droit public ou privé peuvent instituer des aides spécifiques, notamment pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle.* »

Les articles D611-9 et L611-11 permettent aux établissements de prévoir des droits spécifiques définis par la Vice-Présidence formation (tenant lieu de CFVU). Ces droits qui concernent notamment les étudiants élus dans les conseils des établissements peuvent comprendre des aides financières.

Il est proposé au Conseil d'administration de décider du principe du versement d'une aide spécifique de 350 € / mois au vice-président étudiant, et de demander au Président de mettre en œuvre ce dispositif conformément aux articles du code de l'éducation précités

G. Nammour : il signale des manquements sur cette démarche : aucun document sur ce sujet n'a été communiqué au conseil d'administration et l'intéressé n'a été au courant qu'hier de cette conclusion. Ils ont fait une demande à la DGS et la réponse n'était pas adaptée.

M. Toplis : il n'y a pas eu de documents car la solution réside dans la Vice-présidence Formation pour la suite. Par ailleurs, il s'agit d'un accompagnement d'une fonction, indépendamment de la personne qui occupe la fonction.

R. Montazaud : on aurait en effet aimé être un peu plus impliqués dans le processus de décision. Mais cette proposition va dans le bon sens car on acte une aide. On trouve que 350€ c'est bien mais pas assez. La CEVPU qui évoque cette aide moyenne indique aussi que cela reste insuffisant et demande plus. Lui, en tant que VP étudiant de son établissement, a droit à 500€. Même si on parle de charge de travail Axel mérite un montant au moins égal à 500 € : il faut donner un signe qui montre cette volonté d'une UT en pointe.

P. Rouzier : en comparant avec les 3 autres VPE des universités le montant est trop faible par rapport au temps qu'il passe sur cette fonction.

T. Alcouffe : au dernier conseil d'administration il avait été acté qu'une étude serait faite et qu'il serait rendu compte au prochain conseil d'administration donc du point de vue procédure rien ne l'alerte. Sur le volet COMUE E on n'a pas de dotation et dans un contexte où on demande de renoncer à des frais de gestion il faut garder raison. L'ONERA versait 25 000€ jusqu'à maintenant. Les autres n'ont pas compensé le fait que l'ONERA ne verse plus.

- R. Montazaud** : on parle d'un contexte où on a un étudiant qui ne peut pas travailler par ailleurs pour financer ses études car il s'implique dans ses fonctions de VPE et il faut donc une compensation.
- S Laval** : est favorable au passage à 500 €. C'est justifié par rapport aux difficultés financières des étudiants et au fait qu'ils ne puissent pas travailler pour se financer du fait de cette fonction.
- C. Maranges** : il signale qu'il travaille à la Région par ailleurs.
- B. Delpech** : il est normal de valoriser l'engagement des jeunes étudiants et de tenir compte de leur présence
- N. Marengo** : souligne le travail important des services pour trouver une solution. Il faut aussi séparer la mission de la personne et de son cas particulier. Elle est favorable à une augmentation eu égard à cet investissement de l'intéressé mais pas au regard de la personne et de son cas particulier.
- R. Guilet** : quand il entend l'argumentaire de comparaison entre les établissements, il lui semble que la charge de travail du VPE de l'UT lui semble différente de celle assumée par un VP d'une université classique qui est très importante. Il n'est pas choqué d'une différence entre un VP d'une université et le VPE de l'UT.
- C. Jeans Amans** : elle constate que cet argument portant sur la différence entre VP étudiants entre université et UT n'a pas fonctionné visiblement pour les autres VP de l'UT.
- M. Toplis** : il ne peut pas imaginer dépasser 500€ parce que c'est ce que reçoivent les autres VP.
- JL Rols** : ce n'est pas tellement le montant qui était important mais le volume de décharge pour les autres VP. Il faut voir ici aussi le temps de travail pour le VPE.
- P. Rouzier** : est-on capable de dire combien d'heure par le VP-étudiant consacre à la fonction ?
- M. Toplis** : quand un étudiant fait ses études ce n'est pas un temps complet. On évoque une aide spécifique à une fonction. Quelle est la cote part de l'étudiant dans les 35h par semaine, si on raisonne comme cela le chiffre de 350 € allait dans ce sens.
- P. Rouzier** : si on se base sur un taux horaire, 350€ correspondant à 38 heures de travail par mois donc au regard du temps passé il faudrait voir à quoi cela correspond.
- M. Toplis** : les VP statutaires touchent une prime. Cette prime est assujettie à une cotisation sociale alors qu'ici cette aide n'y est pas assujettie (on ne parle pas d'impôt). Ce n'est pas un salaire alors que pour les autres VP c'est vu comme un salaire.
- P. Rouzier** : quantifier le temps de travail en termes d'horaires permet aujourd'hui de mettre en avant l'engagement étudiant.
- R. Montazaud** : la charge de travail n'est pas la même que ce soit 300 ou 500 € ce ne sera jamais le smic mais il est d'accord que cela permet de compenser un abandon d'une part de travail pour se financer pouvoir compenser un manque à gagner.
- E. Garnier** : elle témoigne de cet exercice qu'ils ont fait dans son établissement. Le principal élément est que rien n'est prévu par les textes. C'est l'association des comptables de France qui a fait un papier pour permettre ce versement. Ils ont posé une demande pour que ce soit cadré au niveau national donc on s'attend à ce qu'assez rapidement un cadrage arrive qui évitera d'avoir ces effets de modulations dans les universités. Elle ne sait pas le montant qui sera rattaché mais a priori il sera supérieur à 350€.
- M. Toplis** : il retient qu'on reconnaît l'investissement du travail qui peut générer une incapacité à rechercher des ressources par ailleurs. Si on veut que les jeunes s'investissent pour le collectif il faut leur donner les moyens. Il entend cela. On a fait un effort : ces 350 € étaient dans la fourchette de la médiane. Il est prêt à aller jusqu'à 400€.
- M. Toplis** : il retient le temps de travail par rapport aux 50% d'un VP statutaire et sur les sommes véritablement perçues avec les cotisations. Ces quatre motifs l'amènent à proposer 400 €.

VOTE : Approuvez-vous le principe du versement d'une aide spécifique de 400 € / mois au vice-président étudiant à charge pour le Président de mettre en œuvre ce dispositif conformément aux dispositions du code de l'éducation

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 2	Pour : 34
Adopté				

6. Conventions de partenariat de l'UT (art.5 des statuts de l'UT)

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyé : projets de conventions de partenariat de l'isdaT et du CREPS validés par ces établissements et note

P. Rouzier : que veut-on évoquer par une participation selon le modèle économique de l'UT ?

C Dussart : le CREPS et l'isdaT bénéficient de services dispensés par certains services de l'UT dont la facturation est basée sur des tarifs votés par le conseil d'administration (ex SIMPPS, DROCC...)

VOTE : Approuvez-vous la convention de partenariat avec l'isdaT?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

VOTE : Approuvez-vous la convention de partenariat avec le CREPS?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

7. Point d'information sur le plan mobilité et l'Atelier 2 Tonnes

Intervention de E. Peron Bodin – Mathilde Bugel - Cf PWP présenté en séance

☐ Vote ☒ info				

S. Laval : évoque les trains irréguliers et les dysfonctionnements constants de la SNCF. Cette étude permettrait d'avoir un levier auprès de la Région.

M. Bugel : la SNCF est partenaire du projet et la Région aussi. On a déjà imaginé des conventions avec la SNCF pour mettre en place des trains avec des horaires qui nous correspondent, c'est ce qu'ils font déjà avec d'autres employeurs, ils participeront au groupe de travail.

P. Rouzier : Ce sujet leur tient à cœur et ils ont eux-mêmes fait des enquêtes dématérialisées. Mais il y a un doute sur le temps de réponse qui peut limiter le temps de réponse.

M. Bugel : on va avoir un questionnaire unique mais séparé selon que ce sont les enseignants ou les étudiants que l'on va tester pour s'en assurer.

P. Rouzier : réponses à texte ou cases à cocher.

E. Peron Bodin : beaucoup de cases à cocher et peu de texte. On a travaillé aussi sur un concours pour gagner des objets et inciter les étudiants à répondre.

M. Toplis : est sensible à la question relative aux horaires de train.

P. Piera : la question des cadencements de train : c'est une revendication. Il y a aussi des problèmes sur les trains de nuit. Il a interpellé la Région sur ce sujet.

B. Delpech : La situation est plus compliquée pour des lignes comme Cahors par ex. ou la ligne Brive Montauban qui est une catastrophe. La Région est impliquée mais aussi le Département. Il y a aussi l'idée d'un garage à vélos. La pression à mettre sur la SNCF est indispensable.

JL Rols : c'est un plan de mobilité par rapport au travail. Les établissements ont lancé une enquête sur le déplacement professionnel en 2019. Est-ce qu'on profite pour collecter des informations partagées sur les déplacements professionnels.

M. Bugel : une partie du questionnaire porte sur les déplacements professionnels localement au national ou à l'étranger.

S. Laval : pour être à 8h30 à Toulouse un de ses étudiants part à 5h30 et cela crée une vraie inégalité sociale.

QUESTIONS BUDGETAIRES, COMPTABLES ET FINANCIERES

8. Budget rectificatif UT n°3

Intervention de A. Archambault - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : doc relatifs au BR3

☐ Vote ☒ info					

9. Budget initial UT 2024

Intervention de A. Archambault - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : doc relatifs au BI 2024

JL Rols : il a participé à la commission budget et ils n'étaient que 4. Ils avaient demandé notamment à ce que soit inscrit dans la note de l'ordonnateur principal une programmation pluriannuelle, ce qui a été rajouté et il remercie pour cela, puisque nous sommes à n+3 en termes de programmation.

A. Archambault : N+3 et suivantes. Au vu de la visibilité, les années ultérieures correspondent à une proratisation.

P. Piera : par rapport au trop perçu, de quoi s'agit-il ?

A. Archambault : Fonds de compensation versés aux établissements en 2022 : Pour évaluer le montant du versement du fonds de compensation, l'Etat a récupéré l'imputation comptable en fluides des établissements afin d'identifier quel était leur consommation en électricité. Or un établissement du site considérait dans sa comptabilité les refacturations du SGE comme des dépenses en fluides. En conséquence cet établissement a perçu le fonds de compensation et le SGE aussi.

Y. Salama : -3 millions sur les fluides électricité ça lui paraît énorme

A. Archambault : il y a eu une forte augmentation en 2022 et 2023. C'est sur l'ensemble de tous les sites.

M. Toplis : on a aussi les autres bâtiments du type ECA CALMIP qui génèrent des dépenses, notamment les machines de calcul.

R. Guilet : en regardant le graphique relatif à la répartition des budgets par direction et service, il est surpris sur le DRSU.

A. Archambault : quand le DRSU lance une action il le fait sur le budget des départements.

R. Guilet : en termes d'affichage on parle de nos actions sur les sites universitaires et on voit qu'il n'y a pas de budgets dédiés.

A. Archambault on fera une information sur les actions DRSU et leur financement.

M. Toplis cette façon de présenter cache effectivement diverses réalités. Par exemple il y a des personnes réparties sur divers services et qui peuvent converger vers une action d'un département. On n'a pas cette lecture politique.

R. Guilet : on ne voit pas la masse salariale dédiée à telle ou telle action.

A. Archambault : on évoque dans les pourcentages des masses salariales contractuelles. Nous envisageons de mettre en place une comptabilité analytique pour avoir cette vision.

JL Rols : indique qu'il avait déjà demandé de mettre en relief le DRSU par le budget.

A. Archambault : sans comptabilité analytique c'est compliqué. La mise en place de cette dernière le permettra.

VOTE : Approuvez-vous le Budget initial 2024 de l'UT ?

Vérifier que le quorum physique est réuni

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

10. Cartographie des risques et du plan de contrôle interne comptable et budgétaire de l'UT

Intervention de A. Archambault - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : cartographie des risques et note relative au contrôle interne et comptable avec le plan d'action mis à jour

M. Toplis : il s'agit d'un exercice réglementaire. C'est délicat de souligner les points où on n'est pas bon mais cela permet d'identifier des problèmes qui existaient avant et qui nous permettent de progresser.

VOTE : Approuvez-vous la cartographie des risques et du plan de contrôle interne comptable et budgétaire de l'UT mis à jour 2024 ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

11. Politique de recouvrement des recettes de l'UT

Intervention de C. Fromion et A. Archambault - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : note et bilan recouvrement

11.1 Seuil minimum d'émission des factures

JL Rols : quel est le taux de recouvrement global

C. Fromion : met en exergue la planche du PWP relative au bilan mais qui effectivement ne donne pas un taux global

JL Rols : à quoi correspond à la ligne « trop perçu ».

C. Fromion : il peut s'agir des agents qui quittent l'UT et la chaîne de paiement de la DRFIP ne s'arrête pas tout de suite donc on est obligé de demander le trop-perçu. C'est souvent le cas avec des contractuels qui peuvent quitter l'UT sans préavis.

M. Toplis : qu'y a-t-il derrière la notion de pourcentage annulé ?

C. Fromion : il s'agit de doubles facturations

Vote : Approuvez-vous le seuil de mise en recouvrement de 50 euros hors droits au comptant?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 36
Adopté à l'unanimité				

11.2 Les étapes du recouvrement (information)

11.3 Seuils de mise en œuvre des actes de poursuite

T. Alcouffe : y a-t-il des frais fixes qui soient appliqués quelle que soit la démarche y compris en cas de non recouvrement ?

C. Fromion : oui

Vote : Approuvez-vous la proposition suivante :

Les créances restant impayées après les actions définies selon leurs montants (cf tableau joint) sont présentées en non-valeur au Conseil d'Administration pour apurement?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 1	Pour : 35
Adopté				

12. Admissions en non-valeur et remises gracieuses

Intervention de C. Fromion - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : note

VOTE : Approuvez-vous en non-valeur la somme de 9 550,52 € ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

VOTE : Approuvez-vous la remise gracieuse de 3 485,89€ ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

13. Gratifications ASTEP

Intervention de J-C Tougne - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyé : proposition de délibération mise à jour

JC Tougne : en se basant sur la pratique des étudiants, il présente les éléments de clarification qui leur permettront de recevoir leurs gratifications

JL Rols : remercie l'action de JC Tougne investi depuis des années sur ce sujet et favorise les vocations

R. Guilet : 150 € pour 4 déplacements dans l'Aveyron ça lui paraît peu !

JC Tougne oui si ce sont des étudiants qui viennent de Toulouse mais là ce sont des étudiants qui sont à proximité des écoles concernées.

R. Guilet : ne faut-il pas prévoir une tranche au-delà de 100kms.

JC Tougne : il note cette remarque.

B. Delpech : à Cahors on avait la chance d'avoir une antenne de la Main à la Pâte. Elle a disparu depuis et on a une CCSTI qui est reconnue. L'UT doit avoir un rayonnement territorial, et on ne peut limiter les déplacements professionnels. On peut aussi utiliser les RH présentes dans les départements

JC Tougne : il est à disposition pour venir en discuter et trouver des dispositifs.

VOTE : Approuvez-vous la grille des gratifications ASTEP ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

14. Proposition à la direction de la MUFRAMEX

Intervention de M. Toplis - Cf PWP présenté en séance

Doc envoyés : note et les 2 candidatures

Le processus de recrutement à la direction de la MUFRAMEX s'est déroulé conformément à l'Arrangement administratif entre le ministère de l'éducation publique des Etats-Unis mexicains et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche français du 23/09/2019.

Placé sous l'autorité du Comité d'Orientation et d'Evaluation (COE), le directeur de la MUFRAMEX est élu par les membres du COE selon la procédure suivante2 :

- Le président de l'UT lance un appel à candidatures et organise un comité de sélection qui peut faire passer des entretiens à 6 candidats maximum.
- Les candidatures sont classées par le comité de sélection par ordre de préférence et ce classement est soumis à la validation du Conseil d'administration de l'UT.
- Après validation du Conseil d'administration de l'UT, le COE se réunit afin de statuer à la majorité simple sur le premier candidat. En cas de divergence, le deuxième candidat est présenté et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé.

L'appel à candidatures a été lancée du 27/06/2023 jusqu'au 31/10/2023 : 4 candidatures reçues :

2 candidatures non retenues car les personnes concernées ne sont pas des enseignants- chercheurs ou chercheurs en poste au sein d'institutions françaises, comme demandé dans l'appel à candidatures.

20/11/2023 : les 2 candidats ont été auditionnés par le comité de sélection présidé par le Président de l'UT et composé de représentants du MESR, du MEAE, du CDEFI, de France Universités et du CNRS.

Au terme des entretiens, le comité de sélection s'est prononcé pour le classement suivant :

1. Jorge Garcia Flores
2. Enrique Sánchez Albarracín

Vote : Approuvez-vous la proposition du comité de sélection pour la direction de la MUFRAMEX :

1. Jorge Garcia Flores
2. Enrique Sánchez Albarracín

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

15. Campagne d'emplois 2024

Intervention de O Jankowiak-Gratton et B. Queulin - Cf PWP présenté en séance.

Doc envoyé : note

P. Piera sur concours infructueux est-ce que des candidats sur d'autres listes complémentaires vous ont sollicités ?

B. Queulin : ce n'est pas arrivé chez nous

P. Piera : 7 recrutements par rapport aux 10 de l'an dernier. Est-ce qu'il reste des postes vacants ?

B. Queulin : ils sont occupés par des contractuels

P. Piera : sur les CDI y a-t-il une évolution ?

B. Queulin : oui il y en a et on aura 5 agents qui vont passer en CDI sur 2024.

R. Guilet : ceux qui ont été infructueux l'en dernier il y a eu des recrutements en contractuels ?

B. Queulin : oui

Vote : Approuvez-vous la campagne d'emplois de l'UT 2024 ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

16. Groupement de commandes marché déchets

Intervention de E. Perron Bodin

VOTE : Approuvez-vous le groupement de commandes marché déchets ?

☒ Vote ☐ info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 35
Adopté à l'unanimité				

17. Liste des conventions et marchés de l'UT en cours 2023 (info)

..*.*.*

Toulouse, le 15 mars 2024

**Le Président de l'Université
de Toulouse**

